

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 DECEMBRE 2017**

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 22
- de votants 26

L'an deux mil dix sept

Le quatorze décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe Maire

OBJET

**SEJOUR NEIGE,  
INFORMATION DU CHOIX DU  
PRESTATAIRE – ADOPTION  
DU TARIF DE PARTICIPATION  
DES FAMILLES**

Etaient présents : BAUDRIN P. SALADIN B. THUILLET MP.  
MONTAY G. SPOTO S. DUMOULIN H. BAILLEUX A. DE  
MULDER A. PREUVOT R. MULON M. DELANNOY JM.  
FAILLON J. DESROUSSEUX C. RAMEZ D. PREVOST V.  
DOLEZ C. RIFF C. GOBERT J. NATHIEZ V. COLLET Ch.  
MUSY F. COLLET C.

Etaient excusés : COLOMBEL L. GARNERONE L. MOREAU  
G. HAMADI A.

Procurations respectives à : COLLET C. DUMOULIN H.  
PREUVOT R. DOLEZ C.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 15/12/2017

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 08/12/2017

Etaient absents non excusés : DEBIONNE M.

Un scrutin a eu lieu, M. RAMEZ Damien a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Un marché à procédure adaptée a été lancé pour recruter le prestataire qui aura en charge l'organisation du séjour à la neige pour les enfants de CM2 de la commune lors des vacances scolaires de février 2018.

ADAV vacances et voyages a été retenu en fonction de critères qualitatifs (lieu, organisation, nombre d'heures et de jours de ski, qualité de l'animation...) et du prix. Ce séjour se déroulera à MONT SAINT BLANC en Savoie durant la 1ère semaine des vacances de février 2017, soit du 24 février au 4 mars 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide pour ce séjour de ne pas modifier le tarif de la participation des familles qui restera de 92 € par enfant et 82 € en cas de fratrie.

Un paiement en deux fois sera autorisé pour les familles qui le désirent. Une aide du CCAS sera accordée aux familles en difficulté.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
MAING, le 15 décembre 2017  
la Directrice Générale des Services,

